



# Avis public

## Assemblée publique

### Districts électoraux de Sainte-Marthe, de Châteaudun et de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 février 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 7 / 2023 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'apporter des modifications à l'affectation « Revalorisation ».

2 En résumé, ce projet vise à :

- Créer un nouveau secteur affecté « Revalorisation » à même l'affectation « Rurale » situé dans le secteur de la rue Napoléon au nord de l'autoroute 40 ;
- Créer un nouveau secteur affecté « Revalorisation » à même l'affectation « Rurale » situé dans le secteur de la route Bradley au sud de l'autoroute 40 ;
- Modifier la définition de l'affectation « Revalorisation ».
- Modifier la grille de compatibilité pour l'affectation « Revalorisation ».

3 Le projet de règlement vise tout territoire compris dans une affectation « Revalorisation » ainsi qu'à certains secteurs de l'affectation « Rurale ».

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 6 juin 2023** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, une Commission formée du maire ou la personne qu'il désigne pour le remplacer et de membres du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement, les modifications envisagées et leurs principaux effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au schéma d'aménagement, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph, C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) ou en faisant une demande à [greffe@v3r.net](mailto:greffe@v3r.net)

- le projet de règlement n° 7/2023 et son résumé.

Trois-Rivières, ce 17 mai 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002